

Éloge funèbre de M. Pierre Mainil, ancien ministre

Le **président** (*devant l'Assemblée debout*): Le 23 février 2013, M. Pierre Mainil, sénateur honoraire, ancien ministre, est décédé à l'âge de 88 ans à Casteau, où il était né le 24 janvier 1925.

En 1977, M. Mainil fut élu sénateur de l'arrondissement de Mons-Soignies pour le parti social chrétien. Il siégera au Sénat sans interruption jusqu'en 1991.

Professeur à l'Institut supérieur d'Études sociales de l'État à Mons, de 1951 à 1976, membre du cabinet du ministre des Classes moyennes de 1960 à 1972 et administrateur général de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants de 1970 à 1977, Pierre Mainil acquit une solide expérience dans le secteur social, qui s'est avérée bien souvent profitable pour l'élaboration des normes légales à laquelle il a si souvent participé.

Il fit partie de plusieurs gouvernements dirigés par Wilfried Martens de 1980 à 1992, en tant que secrétaire d'État aux Affaires wallonnes en 1980, ministre et secrétaire d'État aux Pensions de 1981 à 1988 et enfin secrétaire d'État aux Classes moyennes de 1988 à 1992.

Même s'il ne fut jamais membre de notre Assemblée, Pierre Mainil arpenta souvent les couloirs de la Chambre. Qui ne se souvient de ses interventions techniques et précises au sein des commissions où il défendait les nombreux projets de loi dont il avait la paternité.

Grâce à ses convictions et son travail, il contribua à mettre en place une importante législation dans le domaine des pensions. La loi Mainil du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pensions a constitué une formidable avancée dans le mode d'établissement du calcul des pensions pour les travailleurs indépendants et permit d'établir l'égalité entre les hommes et les femmes pour les droits des indépendants à la pension.

Pierre Mainil était un homme de devoir, dévoué et toujours prompt à rendre service. Le bien-être de la population et notamment des nombreux pensionnés est toujours resté la préoccupation majeure de ce grand humaniste.

Nous retiendrons de lui l'image d'un homme affable et fidèle, d'un homme de parole qui incarnait pleinement les valeurs d'humanisme et de générosité qu'il défendait.

Au nom de la Chambre des représentants, j'ai adressé à sa famille et à ses proches l'expression de nos plus sincères condoléances.

Joëlle Milquet, ministre: Au nom du gouvernement, je voudrais m'associer avec émotion à l'hommage que vous rendez à Pierre Mainil, dont j'ai pu apprécier la personnalité rare.

Je tiens tout particulièrement à saluer le parcours de cet homme subtil, généreux, érudit, intelligent, fin technicien dans les dossiers, toujours affable, dont le calme légendaire lui avait valu le surnom de « sage » et dont l'œuvre reste, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, une référence dans les domaines des pensions et de la promotion des droits des indépendants.

Pierre Mainil avait l'élégance de la discrétion, la modestie de la vision, le dévouement et le sens de l'autre des grands humanistes.

Pierre Mainil était un grand humaniste. Il était très engagé, tant en politique que dans la vie associative. Il était attentif aux autres, soucieux du bien-être général et de la défense des retraités.

Permettez-moi de conclure par une citation de l'auteur James Freeman Clarke: "La différence entre le politicien et l'homme d'État est la suivante: le premier pense à la prochaine élection, le second à la prochaine génération."

Un homme d'État et de devoir, loyal et convivial, au service de son pays et de ses citoyens, voilà le souvenir que nous laissera à jamais Pierre Mainil.

La Chambre debout observe une minute de silence.